

Cycle Pluridisciplinaire d'Études Supérieures

UNE ATTAQUE FRONTALE CONTRE LES CPGE ET LES UNIVERSITÉS ?

Les CPES, « cycles pluridisciplinaires d'études supérieures », sont actuellement au nombre de trois : Henri IV/PSL (créé en 2012), Kléber/Université de Strasbourg (créé en 2021) et Janson-de-Sailly/Université Paris Cité (créé en 2021). Pour la rentrée 2022, 23 CPES sont proposés sur la plateforme Parcoursup, soit une accélération sans précédent.

LES OBJECTIFS AFFICHÉS

Selon le site du ministère de l'Enseignement Supérieur, un CPES est « un cursus spécifique de trois années associant au moins une université ou école et un lycée doté de classes préparatoires aux grandes écoles [CPGE]. (...) Les CPES ont pour objectif de favoriser la diversité des profils accédant à des formations ambitieuses en raison de la diversité des disciplines étudiées et de leur approfondissement et ont une politique volontariste en faveur des candidats boursiers de lycée (40 % de l'effectif). A l'issue des trois ans, qui délivrent le diplôme national de licence (ou un diplôme conférant grade de licence), les étudiants ont vocation à intégrer des masters sélectifs proposés par les universités ou les écoles. »

La généralisation des CPES provient d'une proposition de la mission Hirsch sur l'égalité des chances de décembre 2020 soutenue par la ministre Vidal. Ni les associations d'enseignants de CPGE, ni les organisations syndicales n'ont été écoutées et/ou consultées. Les programmes sont définis localement.

LES CONSÉQUENCES SUR LES CPGE

Le rapport Hirsch assène qu'il faut « sortir du périmètre trop restreint des grandes écoles en démontrant [que l'excellence] est aussi à l'université. »

Pourtant aucun poste en CPGE ou à l'Université n'a été créé pour ces formations. Il est demandé aux professeurs de classes préparatoires d'assurer les cours des premières années de cycle tandis que les années suivantes doivent être assurées par des universitaires. Les enseignements en CPGE seront rémunérés sur la base d'heures supplémentaires. Il s'agit bien de détruire les CPGE tant décriées par certains qui les jugent trop coûteuses et inadaptées au LMD.

L'Inspection générale n'a pas caché, lors du CSE du 7 avril 2022, que la création de ces nouvelles structures devait se faire à moyens constants. Par exemple, même si le rectorat prétend le contraire, au lycée Janson-de-Sailly trois classes de deuxième année de CPGE de filière PC sont menacées.

LA RÉSISTANCE DES PROFESSEURS DE CPGE

Les professeurs se mobilisent. Ainsi, une cinquantaine d'enseignants en CPGE du lycée Masséna (Nice) ont fait part de leur opposition à l'implantation d'une CPES dans leur établissement. Et ce pour au moins trois raisons :

- la formation a été proposée sur Parcoursup sans aucune concertation et sans en avertir les enseignants ;
- les locaux ne permettent pas d'accueillir ces nouvelles structures pendant trois ans ;
- « cette formation va fragiliser le recrutement des classes préparatoires de l'académie sans créer le moindre poste d'enseignement. »



SOUTENANT SANS RÉSERVE CETTE PRISE DE POSITION, FORCE OUVRIÈRE REVENDIQUE :

- ▶ pas de financement des CPES au détriment des CPGE et des Universités ;
- ▶ non à l'intégration des CPGE et de leurs enseignants à l'Université ;
- ▶ création immédiate de postes à l'Université et recrutement des professeurs correspondants ;
- ▶ annulation immédiate de toutes les fermetures de CPGE.

C'est sur la base de ces revendications que le SNFOLC demandera audience au futur ministre